



Licenciement absences non justifiées

Par **nath60**, le **10/01/2008** à **12:37**

J'étais en arrêt de travail depuis un mois et à la date (4 janvier) où je devais reprendre mon travail je n'y suis pas retournée; Je n'ai pas de justificatif d'absence et j'ai prévenu mon employeur par téléphone que je ne reviendrais pas dans l'entreprise.

A ce jour , je suis en cours de licenciement avec mon entreprise pour faute grave (absences non justifiées)

J'ai reçu AUJOURD'HUI 10/01 une première lettre de mon entreprise en m'informant de mon absence injustifiée depuis 6 jours et que si je ne leur joignais pas de justificatif avant le 16 janvier il prendrait les mesures nécessaires. (licenciement pour absences non justifiées)

Dans l'attente de ce licenciement, je ne travaille plus et je souhaiterais faire de l'intérim pendant cette procédure.

Est-ce que j'ai le droit de faire de l'intérim ce jour ?

Vous remerciant vivement de votre réponse.

Bonne journée